



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 11 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 30/03/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLÈNE CAZAU — FRÉDÉRIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JÉRÉMY
BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALÉRIE DELBOS~~
~~GREGOIRE~~ — ~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE
MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE
VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS-GREGOIRE — M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A M. BALDAN

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

Amortissement des
subventions
d'équipement

Madame THEPAUT expose que les subventions d'équipement versées (ventilation du compte 204xxxx) sont obligatoirement amorties conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les subventions versées au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 2 037,80 euros correspondant à :

- article 2041411 : 2 037,80 (participation matériel cuisine centrale Agen)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

AR Prefecture

047-214700692-20220411-D2022110408-DE
Reçu le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

- d'amortir celles-ci en une fois sur l'exercice 2022 et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif (dépense de fonctionnement au 6811 [chap 042])
- recette d'investissement au 2804xxxx [chap 040] pour un montant global de 2 037,80).

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 12 avril 2022

Le Maire

Pascal de SERMET

